

*Entre
Aubière
Et
Montferrand*



ENTRE AUBIERE ET MONTFERRAND

Entre Aubière et Montferrand, il y a toujours eu des liens privilégiés. Ceux-ci ont été facilités par la mitoyenneté des territoires des deux villes. La superficie plus modeste de la justice d'Aubière (750 hectares) pourrait expliquer que les Aubiérais se soient sentis attirés par les vastes espaces de la riche Limagne qui s'offraient à eux sur la justice voisine de Montferrand (2.500 hectares). Et ce dès le xv^{ème} siècle.

Si quelques-uns de ces Aubiérais avaient quelques petits héritages sur les terroirs montferrandais, et étaient donc propriétaires, la plupart d'entre eux louaient leurs services, comme laboureurs, vachers ou même métayers, dans les nombreux clos ou domaines disséminés au sud de Montferrand, de l'Oradoux à Beaulieu, puis en remontant sur la façade est, jusqu'aux *Pras longs* et aux *Gravanches*.

Au fil des siècles, cette attirance ne s'est jamais démentie. Le xxi^{ème} siècle voit encore plusieurs familles aubiérais implantées sur ces terroirs : les Bayle, les Bourcheix, les Gioux ou les Sudre, pour n'en citer que quelques-unes.

A l'image de mes lointains ancêtres, j'ai installé mon *nid* familial sur les terroirs de Beaulieu, pendant plus de 26 ans, avant de revenir sur les terres ancestrales d'Aubière. Mais ce n'est pas seulement cet ancrage passager sur le territoire de Montferrand qui a déclenché mes recherches pour aboutir à cet article. C'est la découverte dans les archives communales d'Aubière d'un document de 1481, qui allait révéler les préoccupations des Aubiérais d'alors face à un *droit de barre* que leur imposaient curieusement les Montferrandais...

Le droit de barre

Le point de départ est donc cette sentence du châtelain de Montferrand ¹. Elle est datée du 14 juillet 1481, et elle a été obtenue par Drevon Borrascier et Jehan Baratier ², deux habitants d'Aubière, contre les consuls de la ville de Montferrand ³.

Cette sentence est toute provisoire ⁴. Elle fait défenses audits consuls de Montferrand de ne plus exiger le *droit de barre* desdits Borrascier et Baratier et autres habitants lorsqu'ils iront labourer et exploiter les héritages qu'ils possèdent dans la justice de Montferrand jusqu'à ce qu'il n'en ait été autrement dit et ordonné. C'est dit, les deux Aubiérais qui se sont transportés devant le châtelain en son château de Montferrand, ont obtenu gain de cause, mais pour combien de temps ? Car nous n'avons pas le texte officiel qui entérine cette sentence. Nous verrons plus loin que les effets de cette ordonnance, si elle a existé, ont été remis en cause quelques années plus tard.

¹ - *Châtelain* : Maître du château ; celui qui commande la châtelainie et y exerce les droits de justice.

² - Le nom de famille BARATIER nous est inconnu à Aubière. Il n'est pas mentionné en 1357, ni depuis 1481. BORRASCHIER, en revanche, nous est connu depuis 1357 : c'est la forme ancienne du patronyme actuel de BOURCHEIX. Nous en aurons deux représentants en 1496, cités dans les Droits seigneuriaux de Fournier et Vergnette. De Drevon, c'est une des deux seules apparitions². Il n'était pas né ou très jeune en 1414 où nous avons des mentions de ce nom ; il était vraisemblablement décédé en 1496, autre repaire.

Mais c'est son prénom qui retient mon attention. Au cours des siècles suivants (dès le xvi^{ème}), nous trouvons ce « mot » à de multiples reprises. Pas sous la forme d'un prénom, comme en 1481, mais comme un sobriquet : Bourcheix drevon ou Bourcheix dit drevon. Ce sobriquet a évolué en drevou, puis en drivou, jusqu'au xx^{ème} siècle et mon grand-père qu'on appelait Bourcheix drivoux.

³ - Les consuls de Montferrand de 1481-1482 (élus le 6 janvier 1481) sont Pierre Reboul, Guillaume Delaigue, Estienne Augustin et Jehan Violette.

⁴ - Voir le texte de la sentence dans l'encadré, ci-après.

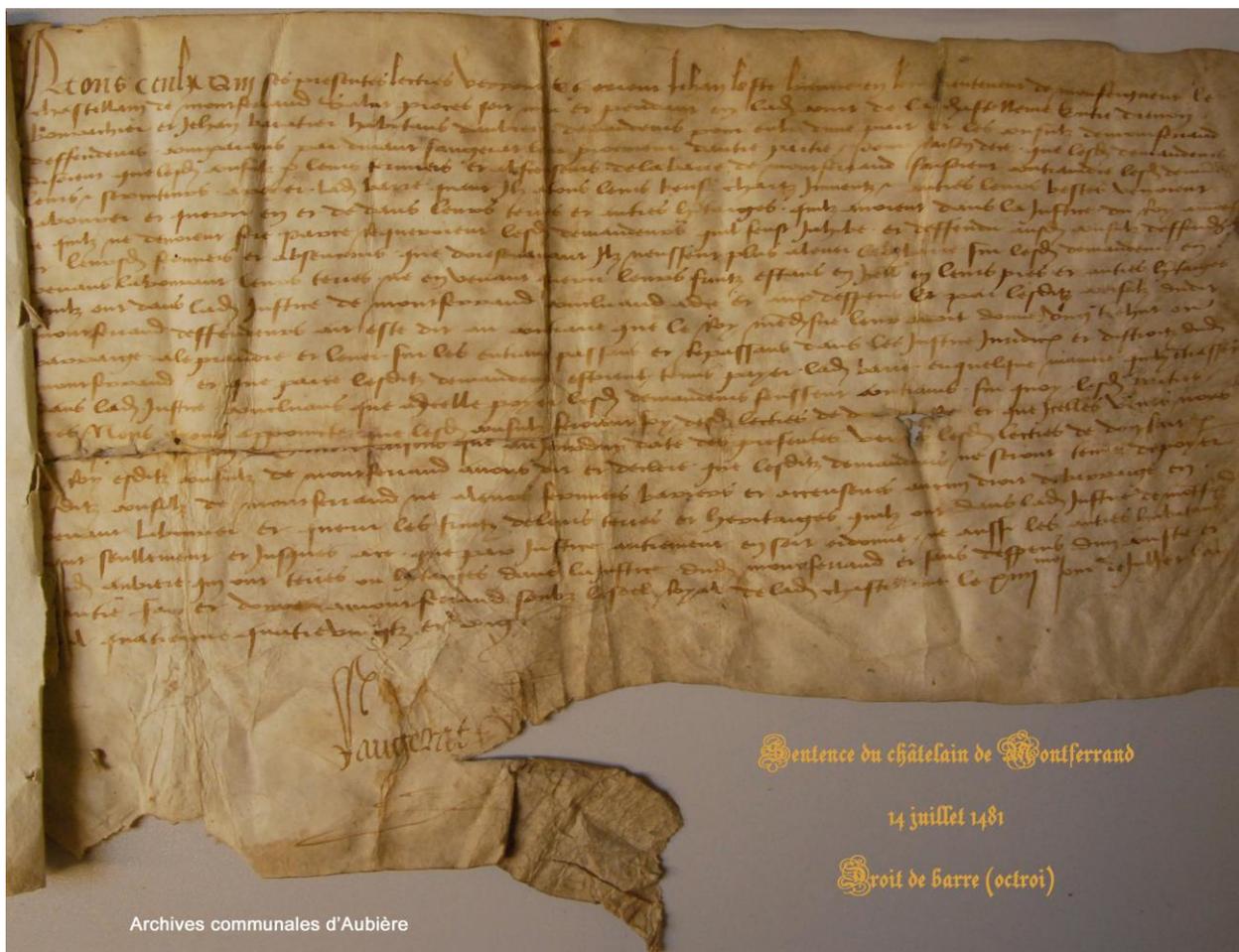
Le droit de barre était donc une redevance payable à l'entrée des villes pour toute marchandise y pénétrant. Le vin ou bien les bœufs qui franchissaient les portes étaient ainsi taxés. Le droit de barre était affermé à Montferrand par enchère publique (estrouse).

Comme nous allons le voir (cf. *texte encadré page ci-contre*), il semble que ce droit de barre ait été étendu à tout le territoire de la justice de Montferrand.

Et c'est sans doute ce qui provoqua le courroux des Aubiérois, *rackettés* dès que leurs troupeaux paissaient dans les prés de Béaude, de Beaulieu ou ceux de Crouël.

Il leur était impossible de venir labourer leurs champs ou de cueillir les fruits de leurs vergers, nombreux autour du Puy de Crouël, sans voir surgir ces « absenceurs » aux doigts crochus.

Drevon Borrasschier et Jehan Baratier peuvent revenir à Aubière la tête haute, leur mission accomplie et réussie. Désormais, les troupeaux aubiérois pourront (peut-être) pâturer en paix sur les héritages aubiérois de Montferrand...



Archives communales d'Aubière

Sentence du châtelain de Montferrand du 14 juillet 1481

Ils ne semblent pas agir seulement en leur nom propre, puisqu'il est aussi question des « *autres habitants dudit Aubière* » ; ils sont vraisemblablement mandatés par le corps commun des dits habitants. Et qui peut être chargé de cette mission importante auprès du châtelain de Montferrand et contre les consuls de cette ville sinon les consuls d'Aubière eux-mêmes ?

LE DROIT DE BARRE

Au Moyen Âge, il fallait montrer patte blanche pour entrer à Clermont ou à Montferrand. Encastrées dans les murailles, les portes étaient doublées d'un octroi, où il fallait s'acquitter d'une somme sur les marchandises "importées" à l'intérieur des remparts. Des droits de douane en somme, comme si l'octroi marquait le passage d'une frontière.

Au XIV^e siècle, en pleine guerre de Cent ans, le roi ordonne de construire ou de réparer toutes les murailles pour résister aux Anglais. Il fallait une contrepartie financière à cette initiative onéreuse. Le 16 septembre 1347 (1), Philippe de Valois concède aux villes un **droit de barre** (ou d'octroi), c'est-à-dire le droit d'arrêter ou de barrer aux portes de la ville farines et vins, que les forains y transportaient, en leur faisant payer une redevance. Elle s'élève à un sol quatre deniers pour un setier de farine de ville (58 à 62 kilos de farine ordinaire), 2 sols pour celui de farine blanche ou fine, dix sols pour "tonnel de vin de paiz" (2). Il est adjugé pour un an en 1406, pour deux ans en 1407, pour 3 ans en 1418, pour 5 ans en 1440.

En 1365, Charles V le reconduit pour trois ans. En 1389, Charles VI l'accorde pour chaque bête de somme entrant dans la ville. Cinquante ans plus tard, c'était au tour des draps gros et fins d'être taxés. En 1521, François 1^{er} confirme l'octroi de Louis XII qui permettait aux Clermontois de percevoir un denier sur chaque cheval chargé, une maille pour un âne, une pictevine sur une bête de quatre pieds.

Avec le temps, son taux a varié, comme la désignation des objets taxés, mais il a toujours été "adcensé au plus et dernier offran", c'est-à-dire mis en adjudication. Ainsi, en 1347, on adjugea pour deux ans à un particulier la perception de un denier sur chaque cheval "vide ou chargé" entrant dans la ville. En 1382, un groupe de bourgeois achète la charge contre le versement de 850 livres.

Un octroi séparait Clermont et Montferrand et, curieusement l'édit d'union promulgué le 15 avril 1630 n'y a rien changé. Ses limites n'étaient pas modifiées et un Montferrandais qui voulait vendre du vin ou de la viande à Clermont devait payer les mêmes taxes d'entrée qu'un étranger.

Cette situation devait subsister jusqu'au lendemain de la première Guerre mondiale. La révolution industrielle et l'explosion des quartiers devaient entraîner la disparition de l'octroi, à la fois contraignant et inefficace. Mais elle est intervenue bien tardivement, pendant l'entre-deux guerres. Ce temps semble bien lointain aujourd'hui, à l'heure où les communes s'unissent pour fonder une communauté d'agglomération.

Remarques :

(1) Ambroise Tardieu. (2) Histoire de Clermont-Ferrand de A.G. Manry.

Sources : site de la ville de Clermont-Ferrand.

SENTENCE DU CHATELAIN DE MONTFERRAND

14 JUILLET 1481

– DROIT DE BARRE –

« Pour ceux qui ses présentes lettres verront et auront, Jehan Lose, licencié en loi, lieutenant de monseigneur le châtelain de Montferrand, salut procès par moi et pendant en ladite cour de la chastellenie entre Drevon Borrascier et Jehan Baratier, habitants d'Aubièrre, demandeurs pour eux d'une part, et les consuls de Montferrand défendeurs, comparant par devant Faugerat leur procureur, d'autre partie, pour raison de ce que lesdits demandeurs disaient que lesdits consuls par leurs fermiers et absenceurs ⁵ de la barre de Montferrand se soient contraints lesdits demandeurs [par] leurs serviteurs à payer ladite barre, quand il y a tous leurs bœufs, chars, juments et autres bêtes venant labourer et quérir en et dedans leurs terres et autres héritages qu'ils avaient dans la justice du Roi et qu'ils ne devaient faire payer, requéraient lesdits demandeurs qu'il fut inhibé ⁶ et défendu audits consuls défendeurs et leurs dits fermiers et absenceurs que dorénavant ils n'eussent à lever ladite barre sur lesdits demandeurs en venant labourer leurs terres et en venant quérir leurs fruits étant en leurs prés et autres héritages qu'ils ont dans la justice de Montferrand, voulu « aud adce » ⁷ et aux dépens et par lesdits consuls audit Montferrand défendeurs ait été dit un contrat que le Roy notre dit sire leur avait donné un truchement ⁸ au barrage à le prendre et le lever sur les entrants passant et repassant dans ladite justice juridiction et district dudit Montferrand et que par ce lesdits demandeurs étaient tenus de payer ladite barre en quelque manière qu'ils fussent dans ladite justice. Concluant que, à payer celle-ci, lesdits demandeurs fussent contraints sur quoi lesdites parties après que nous ayons apporté que lesdits consuls feraient foi des lettres de don fait et que celles-ci vues nous [pluie de la feuille – lecture impossible sur un gros tiers de ligne] que aujourd'huy date des présentes vues, lettres de don fait par le Roy auxdits consuls de Montferrand, avons dit et déclaré que lesdits demandeurs ne seront tenus de payer auxdits consuls de Montferrand ni à leurs fermiers barriers et accenseurs aucun droit de barrage en venant labourer et quérir les fruits de leurs terres et héritages qu'ils ont dans ladite justice de Montferrand tant seulement et jusqu'à ce que par justice autrement en soi ordonné ni aussi les autres habitants dudit Aubièrre qui ont terres ou héritages dans la justice dudit Montferrand et sans dépens d'un autre. Fait et donné à Montferrand sous le sceau royal de ladite chastellenie, le 14^{ème} jour de juillet l'an mil quatre cent quatre vingt un. »

Signé : Faugerat

⁵ - Absenceur, absenseur ou accenseur : asseieur, ancien terme d'administration. Officier d'un village qui s'employait avec le collecteur à faire le rôle des tailles et à lever les deniers. Etymologie : asseoir, d'après le Littré, édition 1883. A rapprocher également d'assesseur (même étymologie) : magistrat adjoint à un juge principal.

Il faut voir ici absenceur : adjoint du fermier qui prélève le droit de barre, ou plus certainement, la personne qui prélève pour le fermier. Le droit de barre est affermé à Montferrand par enchère publique (estrousse).

⁶ - Du verbe inhiber : terme de pratique et de chancellerie qui vieillit ; mettre opposition à, défendre : nous avons inhibé et défendu (source ibidem).

⁷ - Voulu aud adce : formule juridique obscure.

⁸ - Truchement : substantif qui pourrait se traduire par procureur. De l'arabe « tardjemän » : interprète.

Les prés de Béaude

LES PRES EN PATURE...

Après cet intermède onomastique, revenons à nos... moutons, vaches, bœufs ou chevaux aubiérois qui broutent la bonne herbe des terroirs de Beaulieu.

Car c'est bien le souci des Aubiérois et surtout des Montferrandais. Ces derniers ne voient pas d'un bon œil leurs prairies et le foin qu'elles leur procurent menacés par des troupeaux pas toujours bien surveillés. Quant aux Aubiérois, ils entendaient bien faire respecter leur *droit de marchage*⁹ pour lequel ils payaient un cens auprès des consuls de Montferrand.

Il arrive aussi que des rivalités naissent entre les domaines d'un même terroir. C'est ainsi que des troupeaux *errants* (non gardés) sont « saisis » par les ascenseurs ou les *gâtiers*¹⁰. Ceux-là doivent alors porter leur plainte devant le châtelain de Montferrand. Celui-ci fixe une amende que doit payer le propriétaire des bêtes pour récupérer son troupeau.

Cette coutume est diversement appréciée et appliquée¹¹. Mais les consuls de Montferrand ne l'entendent pas de cette oreille. Lors d'un procès entre ces derniers et le Grand Prieur d'Auvergne, Commandeur de Ségur, en 1509, on tente de résoudre les différents, nés autour de la possession des prés de *Béaude* au terroir de Beaulieu¹² et du droit de la Commanderie de Ségur¹³ d'y faire du *revivre* (ou regain) après la fête de sainte Marie-Madeleine (22 juillet). Chacune des parties produit des témoins, et parmi ceux-ci, des Aubiérois travaillant sur les clos montferrandais, dont je vais reprendre les déclarations.

...OU EN REGAIN

Il s'agit bien de cela, en effet. Quand certains propriétaires de domaines souhaitent conserver leurs prés pour le fourrage si précieux, d'autres, tenanciers de clos ou surtout les consuls de Montferrand, veulent que le droit coutumier de paître sur des terroirs dits *communaux* soit respecté. A chacun de convaincre. Dans ce match serré, les Aubiérois jouent dans les deux camps.

Pour le Grand Prieur d'Auvergne :

- Antoine Legay, d'Aubière, dit que le territoire de Béaude, sive de Beaulieu, « *jouxte le rif appelé de Sardelle*¹⁴, *d'une part, la Boissonnière, sive pasturaige dudit lieu, une rase antre-deux, d'autre, une voye commune tendant de la Guesle à ladite Boissonnière, une rase entre-deux, d'autre, la grange, maison et pasturaige que fut de François Pignhiac,*

⁹ - *En Basse-Auvergne, c'est un terme d'ancienne jurisprudence. C'est un droit qu'avaient les habitants de certaines paroisses limitrophes de faire paître leurs bestiaux sur les terres les unes des autres. Cens payé par un clos ou domaine pour l'utilisation du pâturage commun. Dans un compte rendu des consuls de Montferrand de 1594 (CC 277 - Archives communales de Montferrand), il est mentionné qu'un droit de marchage de 4 écus a été accordé à Michel et Antoine Dégironde d'Aubière, pour jouir des pâturages de Beaulieu.*

¹⁰ - *Gâtier : A l'origine, le gâtier est un garde-champêtre : laboureur journalier, il devra prendre garde qu'aucun bétail ne vienne paître dans la justice de Montferrand. « Pour trouver et prendre ce bestail errant, ils (les gâtiers) seront tenus faire la pourmenade parmi ladite justice... prendre le bestail et le donner aux dits sieurs consuls et aux propriétaires des héritages où le dommage aura été fait... et ne pourront le relascher sans commandement de justice. » (Montferrand, Charles Thiolier, page 96).*

¹¹ - « *Le gastier qui prend bestail en dommage en l'heritage d'autrui, ou autre preneur d'iceluy, ne peut bailler à justice sa prinse dudit bestail, s'il n'est requis par la partie interessée de ce faire. Si partie ne veut advouer ladicté prinse, le gastier de foy ne le peut faire.* » - Source : Les coutumes locales du bas et hault pays d'Auvergne (Bertrand Durand, Clairmont, 1627). Dans Coutumes d'Auvergne - Aymon et Bessian - dans un paragraphe intitulé : *avarice des Montferrandais*, page 910 (archives personnelles de l'auteur).

¹² - *Archives Communales de Clermont-Ferrand - FF.41 (liasse), pages 556, 557, 558 et 559 (5 pièces dont 3 cahiers de 8, 48, et 52 feuillets) en 1509 et sans date (Archives Départementales du Puy-de-Dôme). Les prés de Béaude sont situés à l'extrême sud du territoire montferrandais, sur les terroirs de Beaulieu, aux confins des paroisses d'Aubière et de Cournon.*

¹³ - *La Commanderie de Ségur à Montferrand (Ordre de Malte) : Fondée vers 1190. La chapelle fut élevée en 1280 par les soins de Chatard de Bulion, prieur du Grand Prieuré d'Auvergne (A. Tardieu dans son Grand Dictionnaire). En 1509, le Commandeur est Pierre de Montaigut. Montferrand fut longtemps le chef-lieu du Grand Prieuré d'Auvergne. En 1312, après l'abolition de l'Ordre du Temple, cette commanderie reçut en don les biens que ce dernier possédait à Montferrand (A. Tardieu).*

¹⁴ - *Le rif de Sardelle : Émissaire évacuant l'eau de la Grande Rase de la plaine de Sarliève (en lac à cette époque) ; le ruisseau ou rif de Sardelle va rejoindre l'Artière près de Pont-du-Château.*

à présent Claude Veyny ¹⁵, et la maison et pasturaige des Heynardz, une rase entre-deux d'autre ». Il dit aussi que les ascenseurs de Béaude faisaient paître le pré à leurs bœufs et autre bétail presque tout le mois de mai, et après y mettaient l'eau pour l'arroser et y faire « *herbe temporal* », et le faisaient faucher au mois de juillet ou environ, et après, il a vu que les tenanciers ¹⁶ gardaient l'herbe qui y croissait... et en jouissaient jusqu'à la Saint-Michel. Il n'y a jamais vu faire du revivre. Il dit que le demandeur est en possession et saisine de prohiber aux défendeurs de faire pâturer leur bétail pendant ledit temps (jusqu'à la Saint-Michel). Il ne sait si lui ou ses prédécesseurs ont prohibé expressément de ce faire aux défendeurs. Toutes les fois que le bétail des Jadon ou des Eynard était trouvé pâturant dans les prés de Béaude, il était pris, et les maîtres composaient.



Les cantons de Beaulieu (Cliché Pierre Bourcheix)

- J. Cordeix (ailleurs Cordier), d'Aubière, a été 7 ans au service de Guillaume de Compas, tenancier de Béaude. Par son commandement, il a pris quatre ou cinq fois les bœufs de Guillaume et Robert Fouchier, dits de Redon, lors demeurant en la métairie des Eynard, depuis il n'y a fait d'autres prises.
- Antoine Bourgeois, d'Aubière, a vu souvent prendre du bétail entre la Madeleine et la Saint-Michel, mais il n'a vu ni su que pour ces prises personne ait donné quoi que ce soit.
- Jean Pérol, dit qu'il a ouï dire que le terroir de Béaude commence au clos de Pierre Champe et va jusqu'au pré appelé le pré de Bonnefoy.
- Michel Solier, d'Aubière, dit que le pré de Béaude a environ 20 œuvres.

¹⁵ - Claude Veyny : ancienne famille d'Auvergne (de Veyny d'Arbouse). Seigneurs de Belisme, de Fernoël, de Mirabel et autres lieux. Claude Veyny fut l'époux de Marguerite de La Chaise.

¹⁶ - Tenancier : celui qui tenait en roture des terres dépendantes d'un fief ; un métayer.

- Jacques Roddier, d'Aubièrre, dit que du côté de Béaude, le terroir de Croelle prend fin au Clos des Champe.
- Jean Chambonnet, d'Aulnat, dit qu'à Béaude l'on fauchait vers la Saint-Jean et qu'ensuite on gardait les prés du bétail étranger jusqu'à la Saint-Michel, et du temps que son père était à la métairie des Jadon, ses bœufs furent pris à Béaude, et il y eut procès devant le châtelain de Montferrand. Son père fut condamné à 60 sols d'amende, sans compter les intérêts de Fonchier (alors tenancier de Béaude), qu'il lui quitta.
- Pierre Chambon, de Fayet, dit qu'il a ouï dire aux valets de Michel Ribeyre, tenancier dudit pré, aux environs de la Saint-Jean, mais ne sait quelle Saint-Jean, que les hûches ¹⁷ ou gâtiers de Montferrand menèrent paître audit pré certain nombre de bétail sans que ledit Ribeyre leur dit aucune chose.
- Jean Ribeyre dit que quatre jours après la Madeleine, il vit Raymond Pelisson avec un sergent de Montferrand et autres qui menaient grand nombre de bétail qu'ils firent paître dans Croelle, et de là dans le pré que tient Michel Ribeyre. Il leur remontra qu'ils gâtaient l'herbe, ce à quoi ils répondirent qu'il les laissait faire, et il ne résista pas, vu qu'ils étaient en grand nombre, et ensuite lesdits de Montferrand s'en retournèrent sans faire de violence.

Pour les consuls de Montferrand :

- Etienne Rancon, d'Aubièrre, a demeuré 10 ou 12 ans dans la métairie de Claude Veyny, seigneur de Belisme, à Beaulieu, et encore la tient. Il a fait pâturer son bétail dans les prés de Beaulieu et même dans celui que l'on dit appartenir audit Commandeur à Béaude, lequel est notoirement du tènement de Croelle. Les habitants de Montferrand en ont joui au vu et au su du demandeur et de ses ascenseurs.
- Michel Oby, d'Aubièrre, dit que, depuis 40 ans environ, il a fréquenté en la maison de feu Jean Eynard, tant du vivant dudit Eynard que de ses frères, mère et femme, et aussi des hoirs de feu Louis Bonhomme dit *Lameulh*, qu'il a servi comme vigneron et aussi ledit Eynard, comme métayer en sa métairie de Beaulieu, près Béaude. Le terroir de *Croelle* s'étend jusqu'à Sarliève au midi, au chemin de Sarliève à Montferrand de nuit et jusqu'aux justices de Cornon et de Lempdes de jour. Il a vu les habitants de Montferrand faire pâturer leur bétail dans tout le territoire de *Croelle*, sans aucune contradiction et pareillement ceux de Beaulieu aller faire pâturer chez leurs voisins, comme les tenanciers des Eynard à Béaude, ceux du Clos de Pignat qui est à présent à M. de Belisme, ceux de l'avocat Jean Pradal, de Paul Jadon et de Pierre Champe, les uns chez les autres.
- Léonard Chirol, de Chambois, paroisse de Mazaye, à présent demeurant à Montferrand, métayer dans la métairie de feu Messire Paul Jadon, dit que des pâturages de Montferrand, *Pralong* est pour les bœufs, *Pracomtal* pour les bêtes à bât, *Croelle* pour tout le bétail. Le territoire de *Croelle* s'étend jusqu'à Sarliève et était borné du côté du midi par un chemin venant dudit Sarliève et un autre chemin jusqu'à une croix appelée de la *Garde Girbaud*, et, de là la limite passe au *Grenouillier* et aussi (de jour) en partant de Sarliève ledit territoire de *Croelle* va jusqu'à un territoire appelé *Les bancs de Cornon*. Il y a trois ou quatre ans, Mathieu de Lherm, lors demeurant à Béaude, « *faisant dangier* » ¹⁸ à lui, le déposant, parce que son bétail lui causait dommage en ses prés ; il lui donna une journée de bœufs, mais c'était en temps défensable. Il n'a vu faire aucune prise, sauf depuis le commencement du procès.
- Jean Pérol, d'Aubièrre, a gagné des journées à Béaude, sous le Grand Prieur et ses prédécesseurs et aussi dans les autres métairies de Beaulieu, les gagnant à faucher, « *mèdre* » ¹⁹, battre le blé et autrement. Lesdits territoires de Béaude et Beaulieu sont dans les appartenances de Montferrand, au terroir de Croelle qui s'étend depuis le chemin qui va de Montferrand au Grenouillier, tirant le long du chemin royal jusqu'au rif d'Artière, le suivant jusqu'au chemin appelé « *Pont Chanal* », qu'il suit jusqu'à une croix appelée *Croix Girbaud*, et de la croix jusqu'à Sarliève, du côté de nuit le lac de Sarliève, les terres

¹⁷ - *Hûche* (ou *uche*, *uchier*) : crieur public. Il était parfois utilisé pour parcourir les rues en criant : « Réveillez, réveillez-vous et priez pour les Trépassés ». En l'occurrence, il était sans doute associé au gâtier pour mener les troupeaux communaux aux prés et les garder... ?

¹⁸ - *Faire dangier* : faire difficulté, en ancien français.

¹⁹ - *Mèdre* : moissonner en langue d'oc.

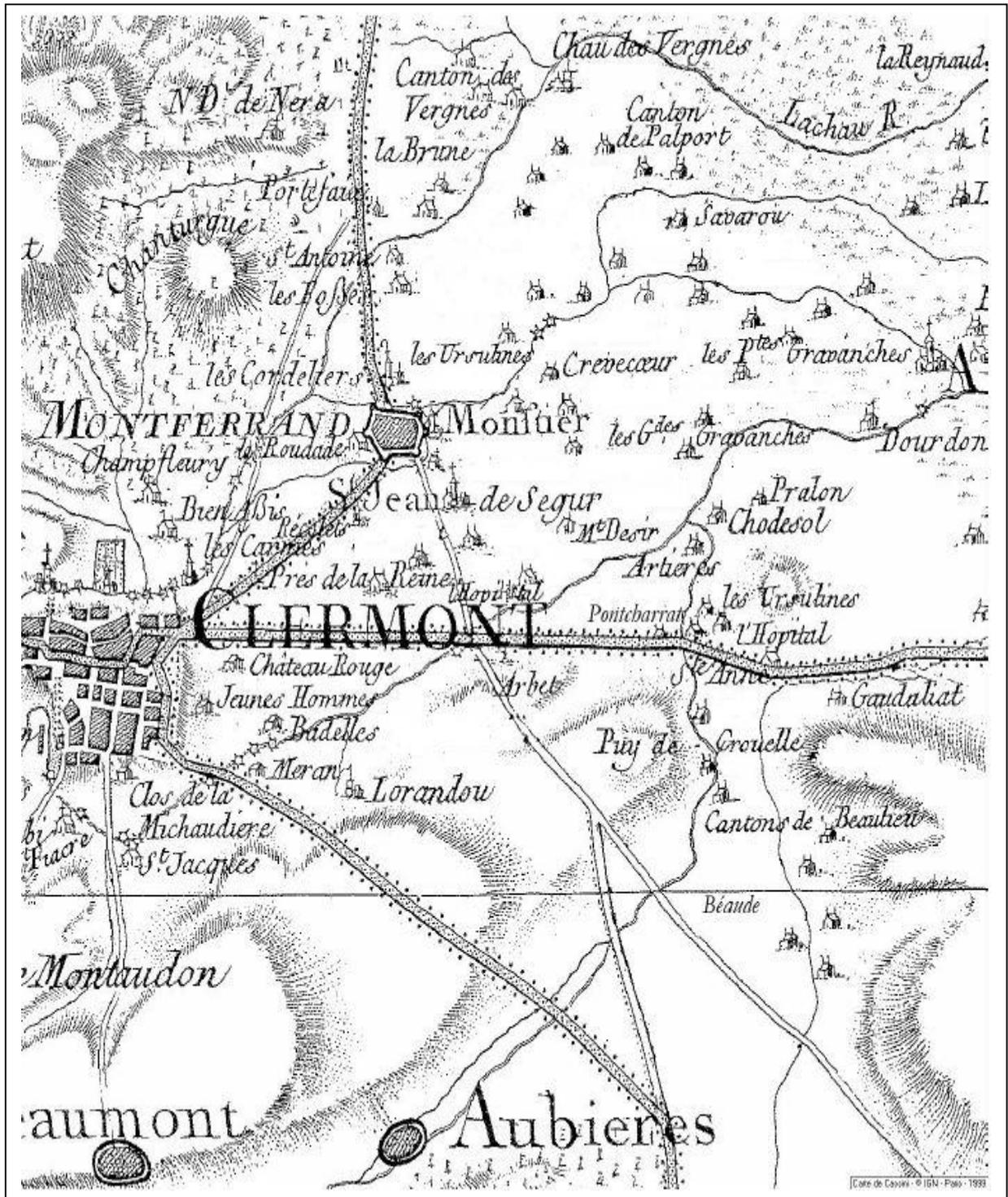
d'Aubière et de Cournon et les terres de Lempdes du côté du soleil levant. Il a vu le bétail des clos de Béaude, Beaulieu et autres circonvoisins, être mené pour être abreuvé et, en allant et venant, paître les prés de Béaude et Beaulieu sans aucune garde, sans qu'il y ait jamais été fait prises.

- Pierre Legay, d'Aubière, dit que *Pralong* est destiné au pâturage des bœufs labourant, *Pracomtal* à celui des juments à bât, *Croelle* à celui des bœufs, vaches, juments et autre bétail bovin et chevalin et au menu bétail. Pour la garde les Consuls mettent à *Pracomtal* un « *esguetier* »²⁰, et à *Pralong* un « *boardier* »²¹ ; mais à *Croelle* y va paître qui veut. Il n'a jamais vu faire de revivre audit tènement.
- Guillaume Monge, de Beaumont, a demeuré au lieu de Béaude, que son oncle, Antoine Monge, le père du déposant et autres ses lignagers, ont tenu 8 ou 9 ans. Il ne sait si Béaude est du territoire de Croelle. Il sait que les métayers des Clos de Béaude et de Beaulieu, comme ceux des Jadon, de Pradal, de Veyny, pacageaient tous paisiblement en commun dans les prés de Béaude, de Beaulieu et d'autres de Croelle, depuis la fête de la Madeleine jusqu'à Notre-Dame de Mars. Les ascenseurs de Béaude ont vu plusieurs fois paître du bétail dans les prés. Plusieurs fois Frère Michel Garandel et Messire Michel Bourronnie ont dit au déposant de prendre le bétail paissant audit Béaude. Ce qu'il a fait, mais le bétail pris fut toujours relâché sans amende, « *ne faire contradiction* » et ni à Béaude ni ailleurs (aux alentours) on ne pouvait faire du revivre.
- Jean Monge, de Beaumont, dit qu'il y a 13 ou 14 ans, son oncle, Antoine Monge, prit le labourage de Béaude à ferme du demandeur ou de Frère Gilbert Garandel qui avait la charge des biens de la Commanderie de Ségur. Pendant ce temps-là, le déposant et son oncle étaient indits aux tailles de Montferrand pour cause de marchage et pâturage. Dans les prés de Croelle, les bœufs et juments « *de circonvoisins* » de Béaude pâturent depuis la Madeleine, mais il n'y a pas vu pâturer les brebis et pourceaux avant la Saint-Michel. Il a vu jouir des pâturages de Béaude Jean Le Redont et son frère, les métayers de Jean Pradal, etc... Messire Michel Pégot dit *Bourronnie*, et un serviteur du demandeur, nommé M^e Pierre, ont bien dit au déposant de prendre les bêtes qui viendraient pâturer aux prés de Béaude, parce qu'ils voulaient y faire du revivre, mais jamais il n'y fit prise. Comme ledit Bourronnie disait que la sauvegarde du roi était mise sur lesdits prés, les voisins se gardaient d'y aller « *un peu de temps* » mais après, y retournaient. En tout temps, défendu ou non, on chassait les pourceaux parce qu'ils fouillaient.
- Antoine Lafont, d'Aubière, dit que pour garder les bœufs labourant à Pralong, les Consuls de Montferrand commettent un garde nommé le *boatyer*, et pour garder les bêtes à bât à Pracomtal, en commettent un autre nommé l'*éguetier*. À Croelle y garde le bétail qui veut. Le déposant a loué le grand pré de Béaude avec cinq ou six habitants d'Aubière, et quand il voulut y faire du revivre, il trouva que les métayers de Beaulieu l'avaient fait manger, et ils lui dirent qu'audit pré il n'y avait pas de revivre, et depuis le déposant ne compta plus sur le revivre.

En résumé, on pourrait dire que, s'il y a coutume, elle n'est pas souvent respectée, au détriment de ceux qui veulent faire du *revivre*. Chacun semble faire ce qu'il veut au risque de se faire brouter le regain ou de voir son bétail saisi contre amende...

²⁰ - *Esguetier* : homme chargé des ègues (chevaux de bât) ou leur gardien.

²¹ - *Boardier* (ou *Boatier*) : gardien de bœufs.



Montferrand et les cantons de Beaulieu (carte de Cassini)

EN COMPLEMENT

[Les consuls de Montferrand] devaient entretenir les pâturages communaux, qu'on appelait pachers communs, à Pralong, Pracomtal, Croëlle, Beaulieu et Noalhat. Par exemple le 4 août 1493 les consuls font une prise sur le ruisseau d'Artière pour arroser le pacher commun de Pralong [Cf. BB 39, 3 IV 1609, arrosage du pastoral Noalhat]. Mais ne nous méprenons pas. Ces pâturages communaux ne sont pas ouverts au bétail de tout un chacun. Ils sont le bien de la ville, qui ne possède d'ailleurs souvent que le revivre ou droit de la seconde herbe. Ce droit est acensé ou donné à ferme. La première herbe appartenait au roi, seigneur de la ville. Il y avait d'ailleurs un fermier du domaine royal. Dans les temps de détresse financière la ville fut souvent tentée d'aliéner ses biens patrimoniaux. Leur fermage et, plus tard, la location de la maison de la ville, étaient les seuls revenus fonciers de la ville [Aliénés en 1602 les droits de la ville furent ensuite rachetés. La seconde herbe sur Beaulieu fut encore vendue à Monsieur Dumas en 1608, cf. aussi BB 33, 25.III.1597].

Les pauvres gens ne pouvant disposer des pâturages communaux avaient le droit de faire paître leur bétail au long des chemins et dans les guérets, mais les animaux s'aventuraient souvent dans les vignes, voire dans les champs des particuliers. C'est la tâche des gâtiers d'appréhender le bétail errant, qui n'était relâché que contre paiement d'une taxe. En 1574 on dut même engager des gâtiers supplémentaires pour empêcher le bétail errant de manger le blé en herbe (BB 20, 23.III.1574). En consulat du 18 mars 1576 on observe que le bétail ruine tout ; on décide alors de frapper d'une amende de cinquante livres ceux dont le bétail paît dans les terres, prés et vignes d'autrui. Les propriétaires sont autorisés à tuer les animaux trouvés dans leurs héritages (BB 23, 23.IV.1577). Au long des siècles ce sont toujours les mêmes récriminations suivies des mêmes sanctions. (*Montferrand* de Charles Thiolier)

Signalons aussi ces quelques notes, tirées de l'Inventaire des archives communales de Montferrand :

➤ Quittance de 200 livres donnée par Pierre Couronne ; au dos de l'obligation (13 décembre 1506) par laquelle ledit P. Couronne prête à la ville la somme susdite dont étaient redevables Jean de la Ramée et autres, comme anciens acenseurs de la seigneurie d'Aubière, et qui par appointment de la cour du bailliage avait été donnée en dépôt audit Couronne, comme litigieuse entre la dame d'Aubière et Gilbert Coiffier (4 janvier 1509).

➤ ... aux gâtiers, capitaine et archers qui furent mettre le bétail aux prés de Croëlle et Beaulieu : 20 sols (1528, 12 août (CC 242).

➤ ... la veille, les habitants de Beaulieu ayant fait rébellion à la ville, chassé le bétail et battu les gardiens, Simon Reymond, le clerc de la ville, Perier (consul), Amable Rodigon, les quatre gâtiers et autres y ramenèrent le bétail ; dépense : 17 s. 6 deniers (1540, 10 août).

➤ Procès-verbal de l'enquête faite par Joseph Neyron, élu à l'élection de Clermont, sur les pertes subies par Montferrand en 1589 pour se maintenir en l'obéissance du roi :

... A Mr Victor Lelluau, on a brûlé une métairie en la justice de Montferrand valant 200 écus, laquelle était assencée à Maffre Turreix ; à Jean Soubre, on a brûlé le bâtiment de sa métairie de Beaulieu, et il a perdu environ 100 sextiers de blé ; il est prisonnier et on lui demande 1000 écus de rançon.

Amable Montorcier, également prisonnier à Riom et on lui demande 1000 écus de rançon.

Métairie des enfants de feu sieur Gaspard Dumas, où M. d'Aubière, Sailhens, Chaslus, Chevance et autres dont la perte est de 25.000 à 30.000 écus.

Maffre Turreix, qui a perdu tout son bétail, est aujourd'hui mendiant.

Le Sieur de Randan a mis ses compagnies à Riom, Cébazat, Gerzat, Aulnat, Cournon, Lempdes et Aubière (1589 EE 14).

➤ François Comte a perdu 2 paires de bœufs et ses blés au terroir de la Sarre, évalués à 25 ou 30 sextiers que les gens d'Aubière ont emporté (1589 EE 14).

➤ Lettre signée Effiat et Dalmas ; des gens de guerre ont pris quelques bœufs « à ces pauvres gens » d'Aubière, vu le traité fait avec eux, ils prient les consuls de faire rendre ceux des bœufs menés en leur ville, il y en a 2 paires, à ce qu'on dit (1590, 22 mai EE 17).

➤ Compte rendu des consuls : La barre est fixée à 21 écus (1594 CC 277).

➤ Registres des étrousses de Montferrand : Étrousses des prés du haut et bas de Crouelle : 45 livres ; Étrousses des prés de Beaulieu : 9 livres, où la garde des bœufs arants²² fut étroussée pour 13 sols par paire (22 juillet 1603). (1603, 30 janvier).

²² - Bœufs arants : bœufs qui tirent l'araire, qui est utilisé au labour.

ORAGE DE GRELE EN LA JUSTICE DE MONTFERRAND
25 ET 27 JUIN 1555

Procès-verbal

De la visite de Noel Laurens et François Pascal, écuyer, seigneur de Mons, élus en l'Élection de Clermont, en la justice de Montferrand, à la requête des Consuls de cette ville, pour vérifier les dégâts causés par la grêle le 24 juin, jour de la Saint-Jean.

Ils sortirent de Clermont par la croix et oratoire de Saint-Genез, sur le chemin de Cornon ; ils entrèrent dans la justice de Montferrand par les terroirs de *Fontchaneulh*, au-dessous de *Landet* (Landais) et du *Granollier* (Grenouiller), de là, passèrent par ceux de *Pierre Combe*, de *Las Gouteras*, de *Beaulieu*, de *Gandalhat*, du *Puy d'Anzel*, de la métairie de St-Jean (de la Commanderie) de Montferrand, appelée *Beaulieu*, de *Croelle*, de *Pratgrelois*, de *Fontvieille*, du *Puy de la Poix*, encore celui de *Croelle*, (sans doute en passant au nord du puy) puis par les terroirs de *Clos Bellon*, des *Gravanches*, de la *Croix du Mo...* (sic), de *Palport*, de *La Croix Bertrand*, de *Malmouche*, de *Flaminat*, de *Neyrat* et de *Chanturgues* ;

Ils ont trouvé les récoltes toutes ravagées ; à Pontchaneulh et au Granolier (*Grenouiller*) les blés étaient battus et la terre presque couverte de grains, le bois des vignes si endommagé qu'il lui faudra trois ans pour se refaire ; à Beaulieu et Croelle, les blés sont aussi battus ; à Gandalhat les vignes sont dépouillées comme en hiver ; au Puy de la Poix, en plusieurs endroits il y avait de la grêle à la hauteur du genou d'un homme, les grêlons gros comme « *nuzelhes de Montpellier* » ; à Neyrat et Chanturgue les dégâts étaient grands, mais pas autant qu'aux terroirs précédents ; l'eau avait entraîné beaucoup de terre. (AD63 - Archives Communales de Clermont, section de Montferrand). RAPPORTE PAR ANDRE CHAPEAU †

➤Consulat du 29 septembre 1519 à Montferrand, pendant lequel sont évoqués les problèmes du moment : « Les consuls rapportent que plusieurs habitants leur ont fait observer que "*l'indisposition du temps*" les avaient empêchés de "*retirer et amasser les revyvres qui estoient ès prez*", c'est-à-dire de rentrer le regain, que les Montferrandais appellent aussi la seconde herbe et "*qu'il seroit bon de proroger un peu de temps pour iceulx revyvres admasser qui sont un gros bien à la ville et qui les laisseroit perdre seroit une grosse perte à la ville et dommage aux beufz d'arran (de travail) à peyne de soixante sols d'amende*". Les consuls firent donc saisir le bétail en infraction, mais le relâchèrent sans le faire savoir en justice, c'est-à-dire sans informer la châtelainie. Le procureur du roi au domaine se retourne contre les consuls et les poursuit en leurs noms propres et privés et non comme consuls alors qu'ils n'ont agi que pour le bien commun et à l'exemple de leurs prédécesseurs ». (*Montferrand* de Charles Thiolier, page 236)



ÉCHANGES RECIPROQUES

La présence des Aubiérais sur la justice de Montferrand ne s'est pas manifestée seulement dans les activités agricoles comme nous venons de le voir. A ceux qui louaient quelques prairies ou terres cultivables dans les vastes territoires de Beaulieu et alentours, ou à ceux qui louaient leurs bras dans les métairies et clos montferrandais, vont bientôt se joindre les marchands et artisans venus chercher dans la ville du roi une clientèle à la mesure de leurs ambitions.

Ce côtoiement de plus en plus permanent va engendrer des mariages entre les familles de ces deux paroisses. Certaines familles aubiérais s'ancreront définitivement à Montferrand, d'autres pousseront plus loin leur migration. Il y a aussi celles qui ne feront que passer, ramenant sous le clocher à peigne d'Aubières, qui un mari, qui une épouse.

A l'approche du XVII^{ème}, il nous est plus facile d'observer ces mouvements qui vont se poursuivre jusqu'au XIX^{ème} siècle. La difficulté réside dans le choix de la manière.

On trouve donc François Morel (*mon sosa 4414*)²³ qui vend une terre à Montferrand à M^e François Blau, le 10 mars 1574 (M^e Savel - 5 E 59 3) ; et « *une terre a las gautairas [la Gauthière] vendue par criée comme des biens de feu francois morel iceluy contract date du 1^{er} juin 1584* » (Inventaire des biens de Pierre Dumolin du 27 novembre 1589).

²³ - Sosa 4414 : il s'agit de mon ancêtre n°4414, selon la numérotation de Sosa.

Les Dumolin

Ce Pierre Dumolin était aussi propriétaire à Montferrand, comme l'indique ces mentions dans le même acte de 1589 : une terre au terroir de la Gauteyre (où il est voisin de deux autres Aubiérais : Guillaume Noëllet et son futur beau-frère, Jehan Legay), plus une autre terre située dans le même terroir, plus un pré situé dans la justice de Montferrand et au terroir du Grenouillier, plus un autre pré dans la même justice au terroir de la Ribeyre [voisin du Grenouillier].

Des Beaufort aux Ribeyre

Le neveu de Pierre, Noël Dumolin ira chercher à Montferrand sa première épouse, Amable Beaufort, avant 1589 (*qui sont mes sosas 4886 et 4887*). Une de leurs filles, Jacqueline (ou Marguerite), née le 17 juillet 1611 à Aubière, épouse, le 26 janvier 1627, Antoine Dutour (ou Dautour), un Aubiérais qui deviendra métayer de noble Dumas, au clos de Beaulieu. Une de leurs enfants, Anna, sera baptisée à Montferrand, le 9 septembre 1640. La fille aînée de Noël et d'Amable Beaufort, Gabrielle Dumolin, épouse vers 1615 un Montferrandais, Antoine Beaufort. Cependant la descendance Dumolin restera à Aubière. Un des neveux d'Amable Beaufort, Antoine Beaufort, né à Montferrand, fils à Pierre, épouse une Aubiéraise, Marguerite Ribeyre, le 12 avril 1635 à Aubière.

Des Goubelin aux Fonteix

François Ribeyre, le père de Marguerite, deviendra veuf en 1615 et se remarie le 29 septembre de la même année avec Jehanne Vedel. Le 1^{er} mai 1650, le curé de Montferrand donne congé à Antoine Goubelin et Anne Ribeyre pour épouser à Aubière. Et, le 8 mai 1650 (notaire Dégironde 5 E 0 3339), Antoine Goubelin, fils à deffunct Antoine, natif de la ville de Montferrand, majeur de 25 ans, épouse Anne Ribeyre, fille à François et défunte Jehanne Vedel. Les témoins sont : Ligier Ribeyre, frère à la future ; Antoine Goubelin, maître maréchal à Montferrand ; Michel Emery ; Etienne Pérol, maître pâtissier à Montferrand ; François Morel ; Chatard Vedel ; Michel Deperes ; Antoine Chastanier ; Antoine Beaufort ; Antoine Terringaud ; Léonard Deffarges et François Pérol. Deux signatures : Perol - Emery.

Un cousin d'Antoine, Louis Blanzat, laboureur à Montferrand, épouse une Aubiéraise, Jehanne Malet, le 15 septembre 1658 à Aubière.

L'oncle d'Antoine, Benoît Goubelin, marchand à Montferrand, puis maréchal à Aubière, épouse une Aubiéraise, Anthonia Villevaud (*veuve de Jehan Vedel, tous les 2 sont mes sosas 5224 et 5225*), le 12 décembre 1613 à Aubière.

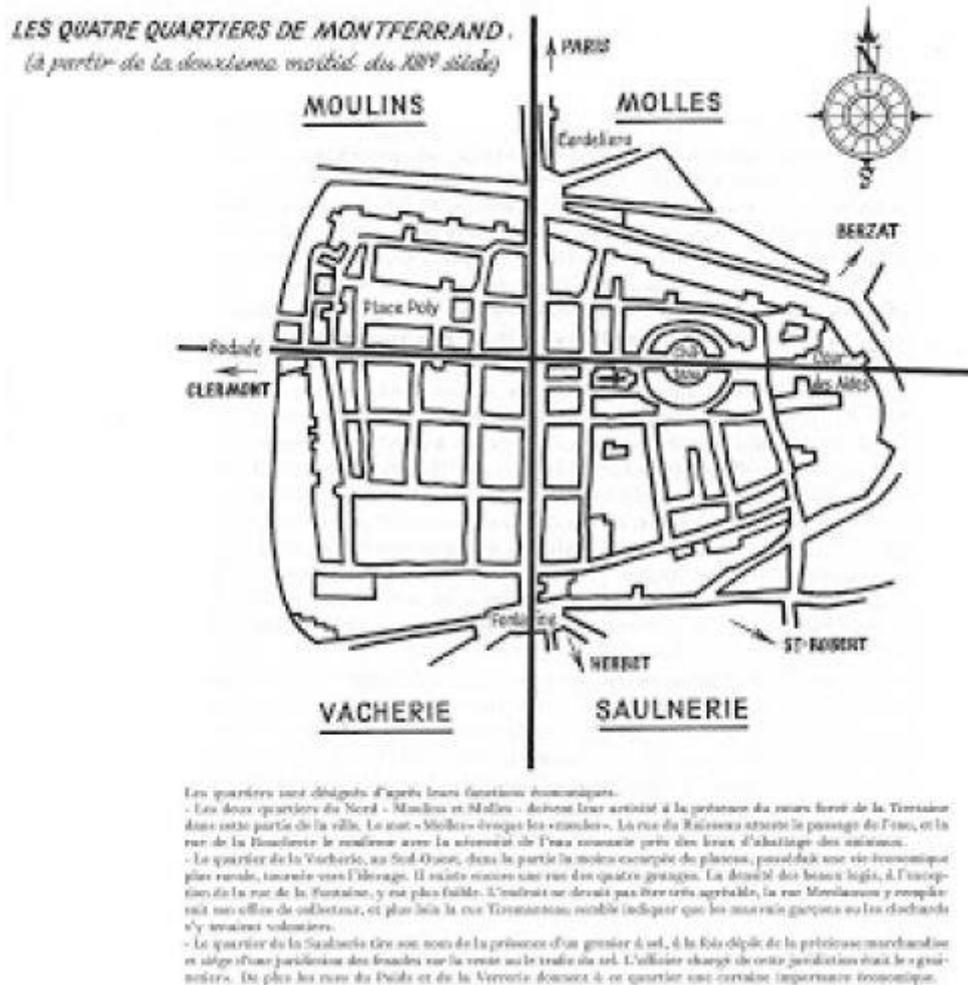
Le Grand-père d'Antoine Goubelin, Claude, marié à Anne Rognat, est maréchal et hoste du logis Saint-Antoine à Montferrand, où il demeure au quartier de *la Vacherie*²⁴. Deux activités que reprendra Antoine, mais à Aubière, où il épouse en secondes noces en 1654, Marie Mallet. Un fils, Antoine Goubelin, naîtra de ce mariage. Marié en 1686 à Marie Chambon, il décède en 1693. Sa veuve épouse alors Imbert Fonteix (*mon sosa 320*), dont la petite-fille, Michelle Fonteix, va épouser à Montferrand, le 8 avril 1766, Henri Lacombe, vacher à Montferrand.

Des Vedel aux Quinssat

La cousine germaine de Jehanne Vedel, fille de Chatard et seconde épouse de François Ribeyre, est son homonyme, Jehanne Vedel, fille d'Antoine. Cette dernière va épouser en 1^{eres} noces Gabriel Decor, vers 1587 (*ce sont mes sosas 5412 et 5413*). Laboureur, Gabriel loue ses services dans un clos montferrandais où il mourra. Ses enfants naissent à Aubière. Tous sauf un resteront à Aubière. C'est mon sosa 2706, Blaise, qui va faire sa vie à Montferrand. Il est vacher dans un clos de la famille Albiat, où il fait la connaissance de Michelle, la fille du tenancier du clos de Pontcharrat, Jehan Quinssat, un riche vacher du quartier des *Moles* à Montferrand (*voir le Plan*). Blaise Decor et Michelle Quinssat se marient en 1621 à Montferrand. La mère de Blaise, Jehanne Vedel, et le père de Michelle, Jehan Quinssat, sont veufs. Ils se marient peu après à Montferrand, le 4 janvier 1622. Les quatre enfants de Blaise et de Michelle auront des destins divers. Le premier, Michel, se marie deux fois avec deux Montferrandaises, Anne Lacheze, puis en 1651 avec Jehanne Tarteyre, fille d'Antoine et Suzanne Duthuel. Ils ont une descendance à Montferrand. Le second, également prénommé Michel, épouse une Aubiéraise à Aubière, le 7

²⁴ - Quartier de la Vacherie : un des quatre quartiers de Montferrand. Voir le plan, plus loin.

février 1664, Anthonia Gioux, fille de Guillaume et de Jehanne Ribeyre. Leur fille se marie à Lempdes. Le troisième est une fille, Jehanne ; elle convole avec un Aubiérois Pierre Mailhot, le 22 février 1653. Descendance à Aubière. Enfin, le quatrième, François, épouse Alix Broly, une Aubiéroise, fille de Pierre et de Catherine Martin. Ils ont une descendance à partir de 1658 à Aubière.



Les quartiers de Montferrand

Blaise Decorps va épouser en secondes noces à Montferrand, le 15 novembre 1636, Poncette Vedel, fille d'Anthoine, vacher, et Anthonia Thuel. Leur fils, Jehan, vacher, épousera une Aubiéroise (4 mars 1669 à Montferrand), Louise Gioux, fille de Guillaume et Jehanne Ribeyre. Deux de leurs enfants se marieront à Aulnat, le troisième à Aubière, où ils auront une descendance.

Des Quinssat aux Bourcheix...

Jehan Quinssat ²⁵, avant de se remarier en 1622 avec Jehanne Vedel (veuve de Gabriel Decor), avait eu trois enfants d'Anthonia Baffoy (belle-sœur de Michel Pécoulet ²⁶), dont Michelle, l'épouse de Blaise Decorps. Ces deux autres enfants vont également épouser des Aubiérois.

²⁵ - Cotisé en 1610 pour 20 livres et 10 sols. Jehan Quinssat [dit Barbessèche] est tenancier du clos de Pontcharrat "appartenant à la dame Albiat", c'est-à-dire à Anthoinette Saigne, femme du procureur Joseph Albiat. Il fut marié dès avant 1600 avec Anthonia Baffoy, dont la soeur Marie était femme de Michel Pecoul(et), vacher, également tenancier de Joseph Albiat, mais au clos de Beaulieu [Montferrand, histoire de sa population de Charles Thiolier].

²⁶ - Michel Pécoulet, Pécou ou Pecou : Appelé dans les actes "le gendre à la Minsse". Il est cotisé en 1610 pour 9 livres et il est tenancier du clos de M. de Marilhat (Jacques de Marillac, écuyer, seigneur de Bicon, frère d'Anne de Marillac, veuve de Blaise d'Albiat, seigneur de la Combaulde), Michel Picoulet est vacher. Il deviendra plus tard, tenancier du clos de Joseph Albiat à Beaulieu (1624) [Montferrand de Charles Thiolier].

Jehan Quinssat, né le 23 mars 1604 à Montferrand, vacher, il se marie en l'église de Montferrand le 26 février 1638, avec Marie Marguerite Gioux, fille de François et Françoise Dégironde. Magdeleine, née le 18 décembre 1612 à Montferrand, épouse quant à elle, le 8 février 1629, un autre de mes ancêtres, Pierre Bourchier (*ce sont mes sosas n°1024 et 1025*), sergent royal ²⁷, laboureur, fils de Michel et Michelle Pezant. C'est ainsi que nous retrouvons la branche des Bourcheix *drevon* ou *drevou*.



*Une vue du domaine de Pontcharaud, aujourd'hui
(Crédit photo : Pierre Bourcheix, 2006)*

Des cinq enfants de Pierre et de Magdeleine, un seul se marie à Montferrand, avec un laboureur originaire d'Aulnat (Clauda x 18 avril 1682 avec Etienne Paynet). Les autres se marient à Aubière, dont mon sosa n°512, Guillaume Bourchier, le 22 janvier 1665, avec Marie ou Marthe Gros, dont le grand-père, Jamet Gros, né à Montferrand, était venu s'installer comme hoste à Aubière.

... et jusqu'aux Gioux

Jehan Quinssat, marié en 1638 à Marie Marguerite Gioux, meurt rapidement (20 octobre 1641), sa veuve épouse en secondes nocces à Montferrand, le 8 janvier 1646, Anthoine Chavaignat (*mon sosa n°2254*), vacher et métayer au clos de la *Mothe-Gandailhat*. Ce dernier avait épousé à Montferrand, Anthoinette Ventalon (*sosa n°2255*), la fille d'un vacher montferrandais, Anthoine, et de Marie Loste. Leur fille, Magdelaine, née à Montferrand le 18 août 1633, épouse en 1^{ères} nocces le 13 février 1648 à Montferrand, un marchand aubiérois venu s'installer à Montferrand, Jacques Gioux, fils de Jacques et de Catherine Corrède (*Jacques et Magdelaine sont mes sosas n°1198 et 1199*). Leur fille, épouse un chirurgien de Clermont, Guillaume Chatanier, originaire de Montferrand (leurs enfants se marieront et auront leurs descendances à Aubière). Jacques meurt en 1655, et Magdelaine se remarie aussitôt, le 7 novembre 1655 à Montferrand, avec un

²⁷ - *Sergent royal* - Dictionnaire de L'Académie française (1798) : SERGENT. subst. mas. Bas -- Officier de Justice, dont la fonction est de donner des exploits, des assignations, de faire des exécutions, des contraintes, des saisies, d'arrêter ceux contre lesquels il y a décret. *Sergent Royal* : sergent d'une telle Justice.

laboureur aubiérois, Blaise Chossidon (*mon sosa n°1126*), fils de Blaise et de Jehanne Legay. Leurs enfants naîtront et procréeront à Aubière.

L'oncle de Marie Marguerite Gioux, François Gioux, né à Aubière, s'était installé marchand-vacher à Montferrand. En 1630, il est l'époux de Marguerite Maury, une Montferrandaise fille de Anthoine et de N. Vaisseyre. Marguerite meurt en couches en avril 1632, et François se remarie à Montferrand, le 12 janvier 1633, avec la veuve d'un vacher montferrandais (Claude Faure), Jacquette Buzaudon ²⁸, fille d'un riche vacher de Montferrand, Bonnet Buzaudon ²⁹, et de Jehanne Eschevidre. Leur descendance retournera à Aubière.



Le pont Charral

Vous l'avez constaté, ces échanges réciproques entre Aubière et Montferrand se font comme par ricochets entre les familles. Et, comme l'écrivait Georges Fraisse en 2001, les activités des Aubiérais, comme métayers des grandes familles montferrandaises, leur permettaient des revenus enviés par ceux restés à Aubière. C'est sans doute ce qui dopera ces va-et-vient

²⁸ - François Gioux et Jacquette Buzaudon sont mes sosas n°1292 et 1293.

²⁹ - Selon Charles Thiolier dans "Montferrand, histoire de sa population", page 84 : Bonnet Busaudon est un riche vacher du quartier des Molins à Montferrand (cotisé à 11 livres). Il est marié à Jehanne Eschevidre, issue d'une très vieille famille montferrandaise. En 1610, le couple a au moins deux enfants vivants, François et Jacquette. Le premier sera vacher à son tour, et nous le retrouvons en 1624 cotisé à la Saulnerie pour 20 sols, marié à Marguerite Turrey, mais il meurt avant son père Bonnet, et, lorsque celui-ci fait l'inventaire de ses meubles et de son bétail "tant bovin que cavalin", c'est à son gendre Michel Faure, qu'il en fait la vente fictive (18/01/1631 - Ronat - 5 E 37 DEP 1188-1189). La fortune est considérable puisque l'évaluation du mobilier, des instruments et du bétail monte à la somme de 4320 livres et 10 sous. Ces inventaires sont riches d'enseignements. Rien n'est omis, même pas le nom, l'âge, la robe de chacune des vaches ou génisses. Ces ventes fictives permettaient de se mettre à l'abri des saisies mortalières que faisaient avec trop d'empressement les officiers du roi, "faute d'hoirs apparents". Bonnet Busaudon était tenancier de noble Blaise d'Albiat, seigneur de la Combaude, puis de sa veuve, demoiselle Anne de Marillac.

entre les deux paroisses, au moins tant que durera le prestige (et la richesse) de Montferrand (celui-ci s'estompant peu à peu depuis la fusion avec Clermont)³⁰.

Il y aura d'autres exemples d'Aubiérois mariés ou propriétaires à Montferrand, et nous allons en voir quelques-uns, le temps de nous laisser porter doucement jusqu'au *xx^{ème}* siècle.

Andrieu Aureille, laboureur d'Aubière, se marie en 1611 avec une Montferrandaise, Blanche Mallet (+26/12/1629 à Aubière), fille de Jehan³¹ et de Jacqueline Laguyonne. Il se remariera vers 1630 avec Mariette Cohendy-Daujau et aura une descendance à Aubière.

Deux des enfants d'Estienne Thévenon et de Michelle Chastanier, mariés en 1606, vont tenter l'aventure. Pierre d'abord, s'installe tailleur d'habits à Montferrand après avoir épousé en 1645 à Montferrand Gilberte Bernard, fille d'Anthoine, laboureur au quartier des *Molins*, et de Jehanne Mestat. Leur fils, René, restera à Montferrand. Alix ensuite, veuve d'un Aubiérois, Martin Claren, elle va épouser successivement deux Montferrandais. Elle épouse le 17 août 1632 à Montferrand, le vacher Michel Pommier-Moussy, et dans ses vieux jours, elle s'unira une dernière fois à Anthoine Chirol.

Jehan Dégironde-D'Oust³² est vachier au clos de Mont Désir à Montferrand. Sans doute y vit-il avec son épouse, Jehanne Noëllet, et ses enfants, tous nés à Aubière. Deux d'entre eux sont également vacher au même clos : Michel, marié à Montferrand avec Jehanne Mestat (veuve d'Anthoine Bernard) le 27 mai 1652 ; Martin, marié le 10 janvier 1646 à Montferrand avec Perrette Yvert, fille d'Anthoine et de Jamette Orhat. Deux autres de leurs enfants se marieront à Aubière.

Anthonia Fournier, fille d'Annet et Anna Aureilhe, épouse à Montferrand, le 28 février 1646, un serviteur vacher de Montferrand, Jehan Serre.

Ligier Thévenon, fils de Michel et de Marguerite Vayssas, épouse une Montferrandaise à Aubière le 7 janvier 1687, Françoise Boucher, fille d'un vacher de Montferrand, Jehan, et d'Isabeau Mosnier. La sœur de Françoise, Anna Bouschet, épouse successivement deux laboureurs aubiérois à Montferrand : Jamet Pezant, le 29 septembre 1678, et Ligier Chatanier, le 16 janvier 1681.

Françoise Bonnabrit (°1681 Aubière) épouse le 29 octobre 1706 à Montferrand, Jacques Pommier, laboureur de Montferrand.

Antoine Vedel, laboureur d'Aubière, épouse le 27 décembre 1716, avec Anne Rochon, à Montferrand où il s'installe.

Martin Pignol, laboureur d'Aubière, marié en 1725 à Marie Moinade, est propriétaire d'une terre à Montferrand, au terroir de « las Planas ».

Depuis 1706, Estienne Deroche vit avec toute sa famille au domaine de Sainte-Ursule à Montferrand, où il est laboureur³³. Le 6 janvier 1727, il conduit sa fille Françoise (°1699 à Aubière) devant l'autel de l'église de Montferrand, pour la marier à Blaise Boudet, journalier audit domaine de Sainte-Ursule. Blaise est fils d'Anthoine³⁴ et de Jacqueline Besserve. Leurs trois enfants vont tous se marier à Montferrand, mais avec des Aubiérois.

Un natif d'Aubière, Antoine Pérol, fils de Jean et de Marie Decors, s'installe marchand à Montferrand, où il se marie le 2 juillet 1743, avec Charlotte Bassimbarre, fille de Benoît, boulanger, et de Jacqueline Chaudesolles.

³⁰ - *Il fallut deux édits royaux, l'un en 1630 et l'autre en 1731, pour faire de Clermont et de Montferrand une seule et même ville, Clermont-Ferrand. Les notables partirent à Clermont, laissant Montferrand aux laboureurs, vachers et autres vigneron.*

³¹ - *Jean Malet est tenancier du clos de Maître Amable Dumas, avocat. Il est cotisé à la Vacherie pour 14 livres en 1610 [Montferrand, histoire de sa population de Charles Thiolier].*

³² - *Mon sosa n°10716.*

³³ - *Ses deux fils, Michel et Jacques, sont journaliers dans le même domaine.*

³⁴ - *Anthoine Boudet est « bourrier » à Montferrand, c'est-à-dire éboueur.*

Noël Thévenon, né en 1778 à Aubière et marié en 1800 à Jeanne Bourcheix, est cultivateur au domaine de Beaulieu.

Ligier Bourcheix, né à Aubière en 1775, marié en 1798 avec Marie Thévenon, sœur du précédent, s'installe cultivateur au domaine de Beaulieu ³⁵ après la naissance de ses enfants, entre 1815 et 1820. Deux de ses fils, Amable époux de Marie Blanc, et François époux de Catherine Gioux, resteront cultivateurs sur ce domaine. Et leurs descendants, jusqu'au xx^{ème} siècle...



Le puy de Crouël en arrière-plan, sur le « champ Philibert », près du Grand Beaulieu, en 1943, mon oncle Joseph remplace mon père, prisonnier en Allemagne, sur le monstrueux « Deutz », mon oncle Jean est sur la moissonneuse-lieuse, et mon grand-père, Pierre Bourcheix, au milieu. (Crédit photo : Suzanne Bodeveix, ma tante, épouse de Jean. Photo transmise par leur fils, François)

Faut-il continuer ? Un livre n'y suffirait pas. Malgré l'excellence de cette terre, les cultivateurs vont voir se rétrécir comme peau de chagrin leurs territoires cultivables au fil des décennies, au profit de l'emprise tentaculaire de la métropole clermontoise. Et si les terroirs de Beaulieu représentent aujourd'hui l'un des derniers grands espaces verts de la commune de Clermont-Ferrand, ce privilège pourrait bien devenir sans tarder leur malédiction. Car il est des « puissances » qui lorgnent sans vergogne sur ce territoire encore vierge... ■

© - Pierre Bourcheix, 2006, 2023

³⁵ - Comme pour son beau-frère Noël Thévenon, il n'est pas donné d'autres précisions sur le domaine. Si au xvii^{ème} siècle, il y avait 4 ou 5 domaines sur les terroirs de Beaulieu (dont le « Petit Beaulieu » et le « Grand Beaulieu »), combien en reste-t-il au xix^{ème} siècle ? Nous en connaissons trois aujourd'hui sur ces mêmes terroirs, comme vous pouvez le voir sur les photos ci-contre.